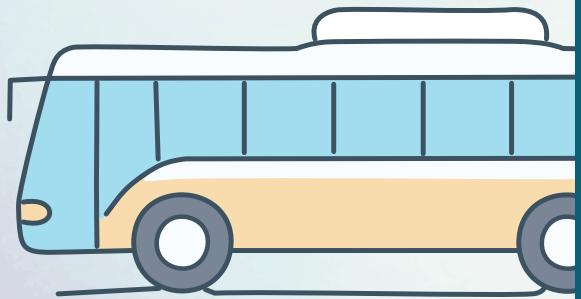


GUIDE DES MOBILITÉS

DRONNE ET BELLE

2025-2026

*Se déplacer sur
le territoire*



Mot des conseillers délégués aux mobilités

La communauté de communes Dronne et Belle a engagé une dynamique sur la mobilité depuis deux ans. Une première action concrète a été la réalisation l'année dernière du premier guide des mobilités en Dronne et Belle. Voici la nouvelle édition 2025-2026, avec des mises à jour des informations, mais également de nouvelles pages à découvrir, telles celle sur les TER et les réseaux urbains de proximité, ainsi que celles sur les centres-bourgs de Brantôme, Mareuil, Bourdeilles et Champagnac.

Autre nouveauté : venez participer du 16 au 22 septembre 2025 aux nombreuses activités proposées dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité !

Par ailleurs, d'autres actions sont en passe de se réaliser cet automne 2025 : la mise en place de stationnements vélo et d'un maillage de petites aires de covoiturage dans les communes de Dronne et Belle.

Nous travaillons également avec les communautés de communes voisines sur des sujets qui dépassent nos limites administratives :

- Dans la perspective du renouvellement de la concession de service public des cars régionaux en septembre 2027, nous vous proposerons très prochainement de répondre à une enquête sur vos usages et besoins de déplacement sur les lignes 310 -311 et 312 qui traversent Dronne et Belle.
- Afin de développer l'usage du vélo au quotidien, nous travaillons à l'élaboration d'un schéma directeur cyclable et vous proposons sur ce sujet également de nous partager prochainement vos idées.

Pour tous ces sujets de mobilité et prendre connaissance des actualités, n'hésitez pas à nous contacter et à consulter le site internet de la communauté de communes.

Vos conseillers délégués



Michel BESSIERE
Conseiller municipal à
Brantôme en Périgord



Bernadette VAN DEN DRIESSCHE
Maire déléguée de Mareuil

Nous contacter

Faites-nous part de vos idées pour améliorer ce guide dans ses prochaines versions :

mobilites@dronneetbelle.fr

SOMMAIRE

En transports en commun

1. Lignes régulières de cars	4
2. Transports scolaires	5
3. Les TER et réseaux urbains à proximité	6

En voiture

1. Covoiturage	7
2. Mobilités électriques	8

À pied, à vélo 9

En centre-bourg 10

1. Brantôme	10
2. Mareuil	11
3. Bourdeilles et Champagnac.....	12

Services mobiles

1. Navettes	13
2. Locations solidaires	13
3. Info Jeunes Nomad	13

Un coup de pouce financier ? 14

1. La carte solidaire	14
2. Aides France Travail	14
3. Bon carburant	14
4. Aides au permis de conduire	14

Des difficultés à se déplacer ? 15

1. La carte Mobilité Inclusion	15
2. Services du CIAS Dronne et Belle	15
3. Chèques « Sortir plus » de l'AGIRC-ARRCO	15

En transports en commun

1 - Lignes régulières de cars

310 - Périgueux-Angoulême :

3 passages par jour et par sens
(calés sur les horaires TGV vers Paris, sauf les dimanches et jours fériés - 1 passage)

311 - Mareuil-Périgueux :

1 aller le lundi matin vers Périgueux
1 retour le vendredi soir vers Mareuil

312 - Nontron-Périgueux :

1 à 2 passages par jour - aller vers Périgueux le matin, retour l'après-midi et le soir vers Nontron

312 - Nontron - Etang de Saint Estéphe

circule uniquement en été - ligne estivale

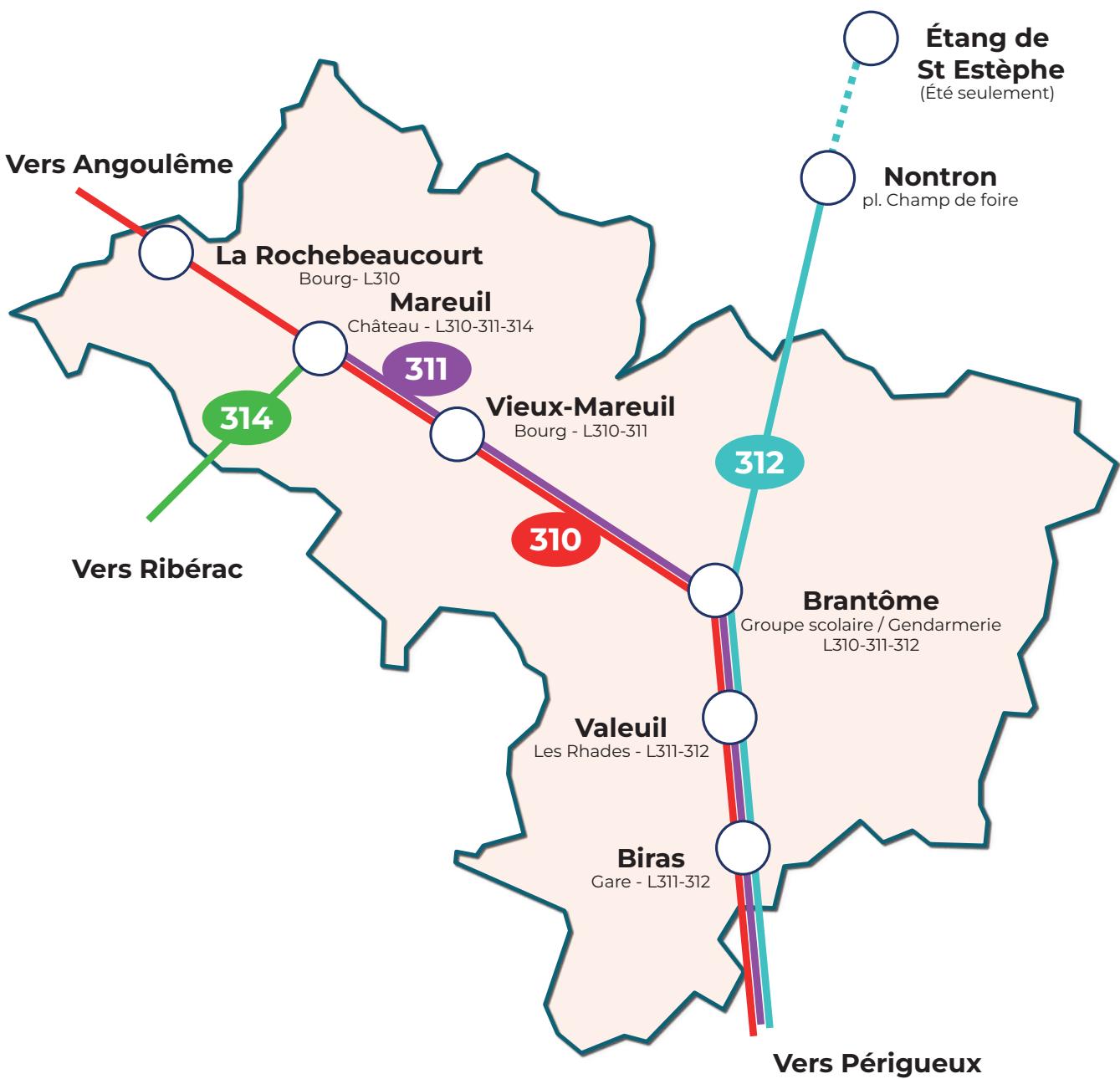
314 - Mareuil-Ribérac :

1 passage par jour et par sens (en transport à la demande pendant les vacances)

Retrouvez les horaires sur :

transports.nouvelle-aquitaine.fr

0970 870 870 (non surtaxé)



Restez informé des modifications, perturbations et autres informations importantes concernant la circulation des transports :

Abonnez-vous au service Info Trafic

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/se-deplacer-avec-les-cars-scolaires>



Comment acheter mon ticket ?

Pour acheter un ticket, vous pouvez vous adresser directement au chauffeur ou à l'Office de Tourisme (OT) de Brantôme en Périgord, aux horaires d'ouverture de l'OT (uniquement carnet 10 trajets - tarif jeunes). Vous pouvez aussi acheter votre ticket directement via l'application Ticket Modalis.



Tarif normal :
2,50 €/ trajet
4,50 € l'A-R (1 jour)
20 € les 10 trajets
Tarif jeunes (-28 ans) :
10 €/ 10 trajets

Le saviez-vous ?

L'employeur peut rembourser jusqu'à 75% du coût de l'abonnement aux transports publics de ses salariés, soit + 25% par rapport au seuil légal obligatoire, fixé à 50%.

2 - Transports scolaires

Inscription auprès de :

**SECTEURS BRANTOMOIS
ET CHAMPAGNACOIS**
CCDB
05 53 03 83 55

**SECTEUR MAREUILLAISSyndicat Mixte Scolaire
du Mareuillais (les mardis
après-midi et les jeudis)**
05 53 56 31 39

Inscription en ligne :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>



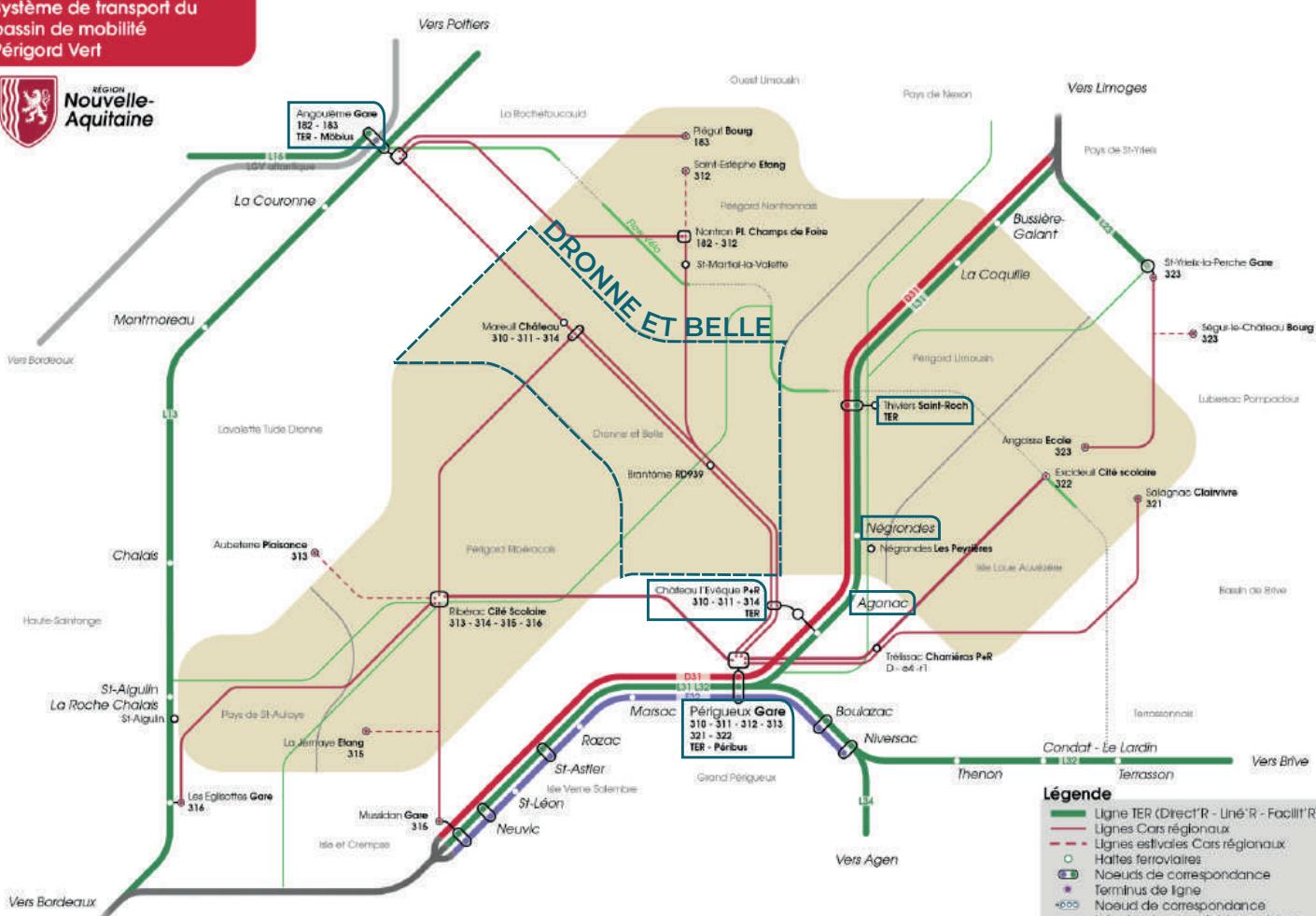
Le saviez-vous ?

Sous certaines conditions, les usagers tout public peuvent emprunter les lignes de transport scolaire pour des déplacements réguliers. La demande doit auparavant être validée par les services concernés.
<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/les-offres/cars-voyager-sur-une-ligne-de-transport-scolaire>



3 - Les TER et réseaux urbains à proximité

Système de transport du bassin de mobilité Périgord Vert



Le saviez-vous ?

Pour la ligne Périgueux-Limoges

- 26 TER/jour à la gare de Thiviers
- 14 TER/jour à la gare de Château-L'évêque, Agonac, Négrondes et La Coquille.

Fiches horaires :



La carte Modalis



Une seule carte pour les titres de transport : TER et les bus de Périgueux et d'Angoulême.

Les avantages

- Gratuite, disponible sur simple demande.
- Pratique, elle peut être (re)chargée en ligne et au guichet.



Le réseau des cars de Dordogne et les titres de transports TER Nouvelle Aquitaine (hors Pass 20/30 voyages) ne sont pas encore raccordés à la Carte Modalis.

Vous pouvez acheter votre ticket via l'application Ticket Modalis.

Carte TER+ Nouvelle Aquitaine

1 an de billets à 50% sur le réseau TER Nouvelle-Aquitaine



Les avantages

- Carte valable 1 an à 29€ seulement
- 50% de réduction par rapport au tarif normal tous les jours de l'année avec les Billets+
- Possibilité de définir la date de validité sur les 3 mois à venir

En voiture

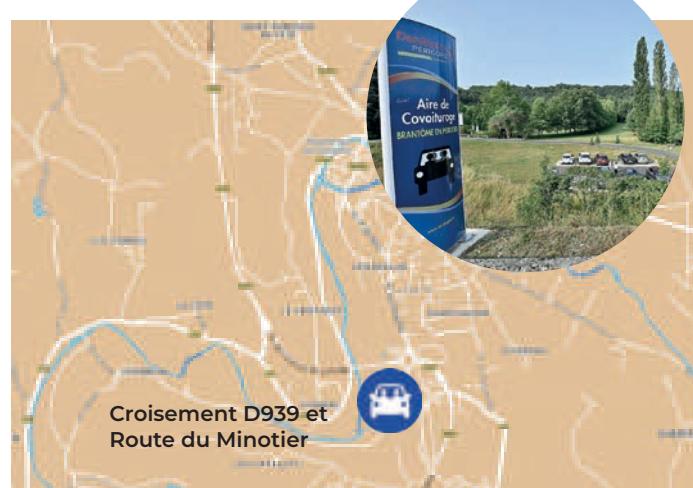
1 - Covoiturage

- **Aires départementales de covoiturage** : Mareuil en Périgord et Brantôme en Périgord

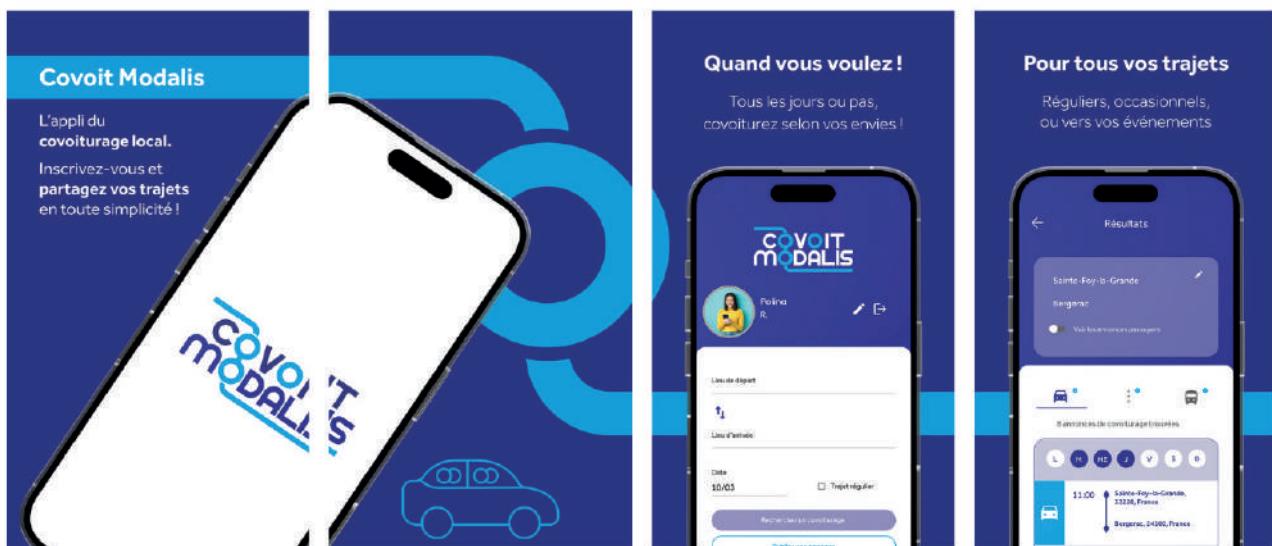
À Mareuil : 16 places



À Brantôme : 27 places



- **Plateforme de covoiturage en Nouvelle-Aquitaine** : Covoit Modalis



Le saviez-vous ?

Le Forfait Mobilités Durables

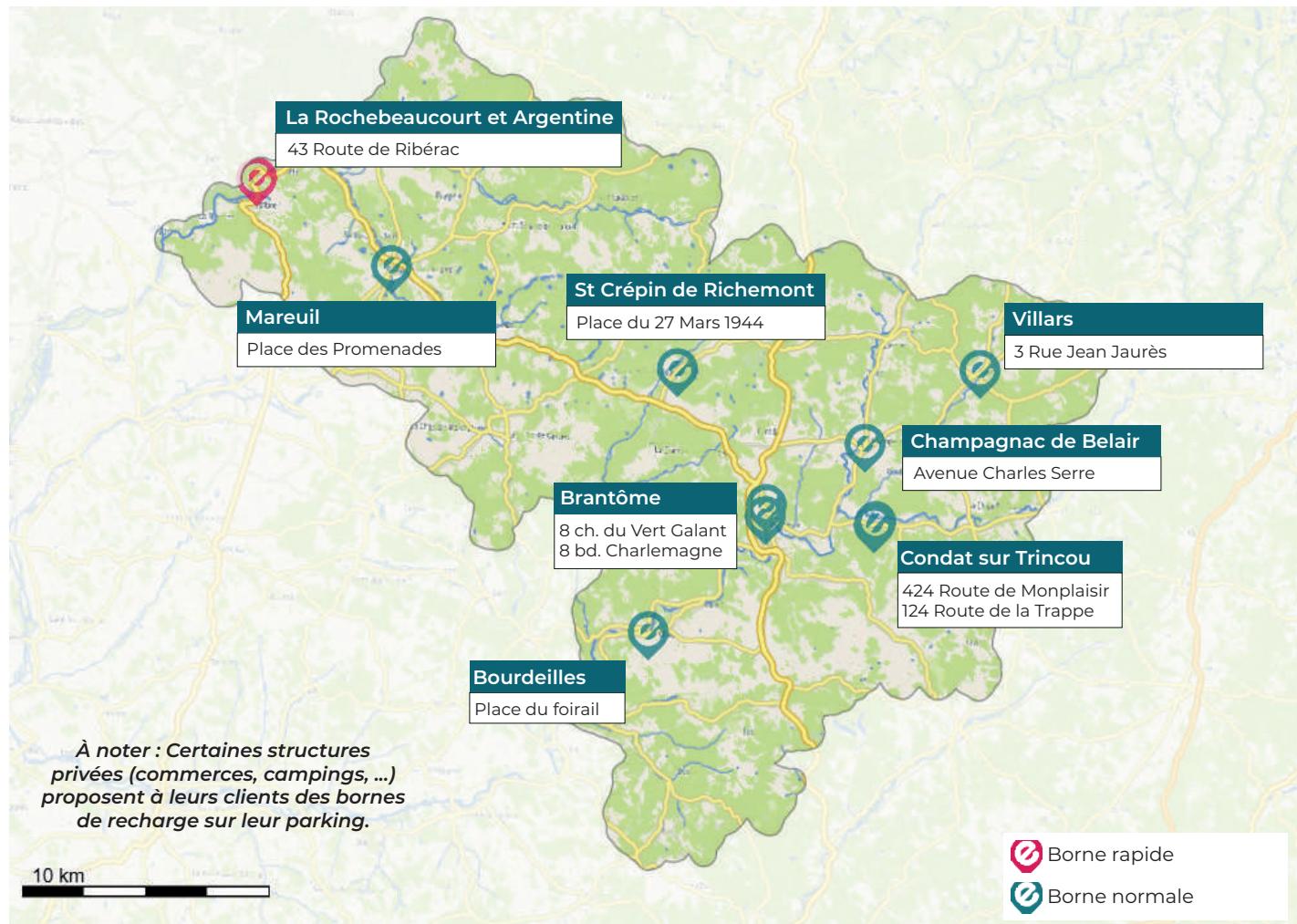
Votre employeur peut mettre en place le forfait mobilités durables (FMD) pour soutenir financièrement vos déplacements domicile-travail effectués en covoiturage, vélo ou car. Renseignez-vous auprès des Ressources Humaines de votre entreprise.

**Avec le Forfait mobilités durables,
EMPRUNTEZ TOUJOURS LES MODES
DE TRANSPORT LES PLUS ADAPTÉS !**



2 - Mobilités électriques

Carte des bornes de recharge - Réseau public



Comment se raccorder au réseau Mobive ?

Téléchargez l'application smartphone « Mobive Evolution » ou scannez le QR code présent sur la borne pour payer la recharge unitaire.

Vous pouvez également commander un Pass Mobive (18€/an) pour bénéficier d'un tarif préférentiel à chaque recharge.

Plus d'informations sur :
<https://mobive.fr/>



Le saviez-vous ?

Le Gouvernement a décidé de reconduire le dispositif de location sociale de voitures électriques en 2025. Objectif : proposer la location d'au moins 50 000 voitures électriques à destination des ménages modestes. La prise de commandes ouvrira le 30 septembre 2025.



Prime « coup de pouce particuliers électriques »

Vous souhaitez acheter une voiture électrique ? Vous pouvez bénéficier d'une aide financière jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Plus d'informations :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F39188>

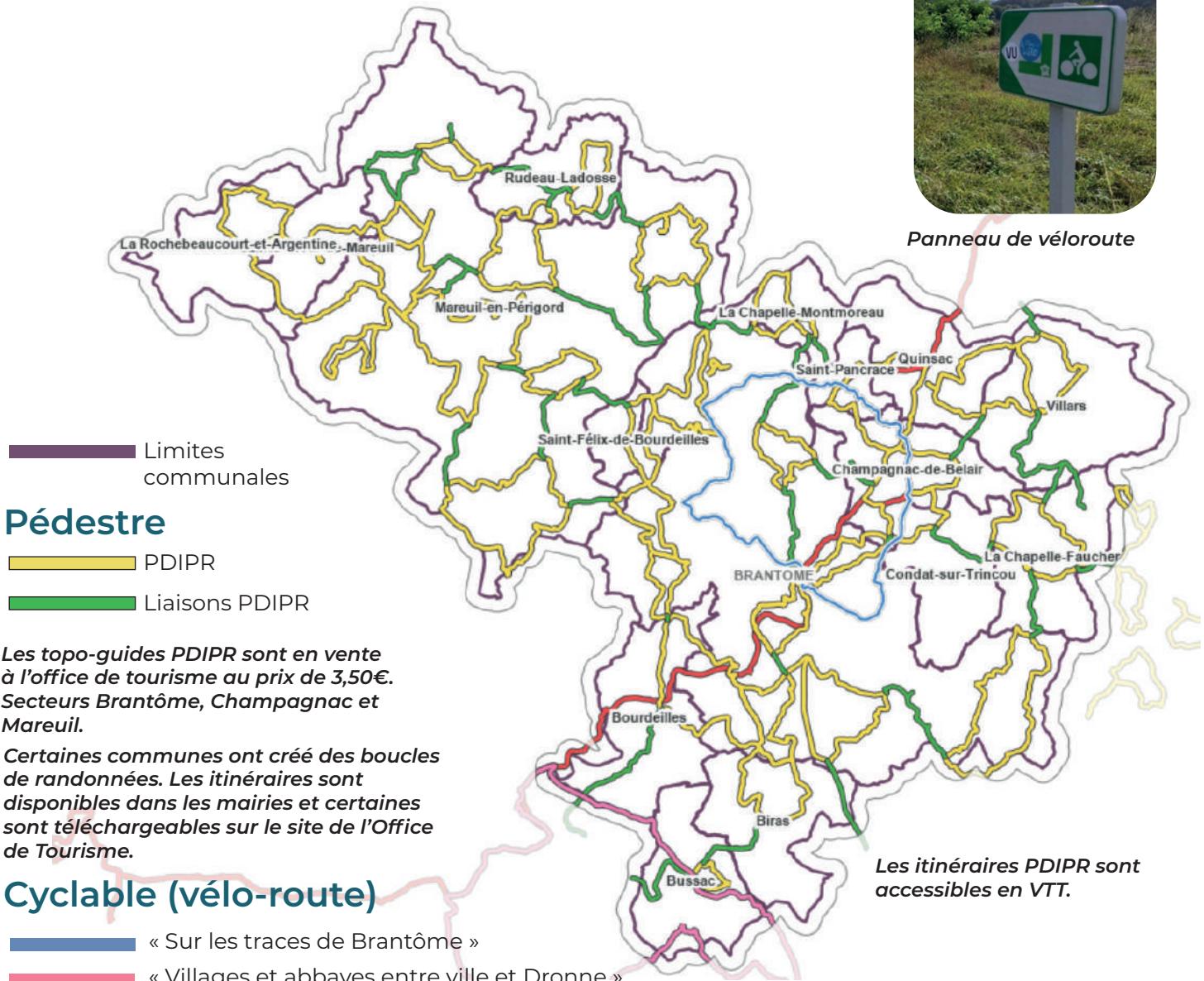


À pied, à vélo, ...

Itinéraires marche et vélo



Panneau de véloroute



Pédestre

PDIPR

Liaisons PDIPR

Les topo-guides PDIPR sont en vente à l'office de tourisme au prix de 3,50€. Secteurs Brantôme, Champagnac et Mareuil.

Certaines communes ont créé des boucles de randonnées. Les itinéraires sont disponibles dans les mairies et certaines sont téléchargeables sur le site de l'Office de Tourisme.

Cyclable (vélo-route)

« Sur les traces de Brantôme »

« Villages et abbayes entre ville et Dronne »

« Val de Dronne »

Les itinéraires PDIPR sont accessibles en VTT.

Aides à l'achat

Pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion vendu par un professionnel et identifié, vous pouvez solliciter un bonus vélo (pouvant aller jusqu'à 400 € pour un vélo à assistance électrique ou 2000 € pour un vélo cargo). Pour savoir si vous pouvez y avoir droit : consultez <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17058>



L'outil pratique



Geovelo est une application gratuite qui vous permet de trouver les itinéraires à vélo les plus adaptés à votre besoin : du plus rapide au plus sécurisé.

Elle inclut un système de guidage en temps réel. Rendez-vous sur geovelo.fr ou téléchargez l'appli.

En centre-bourg

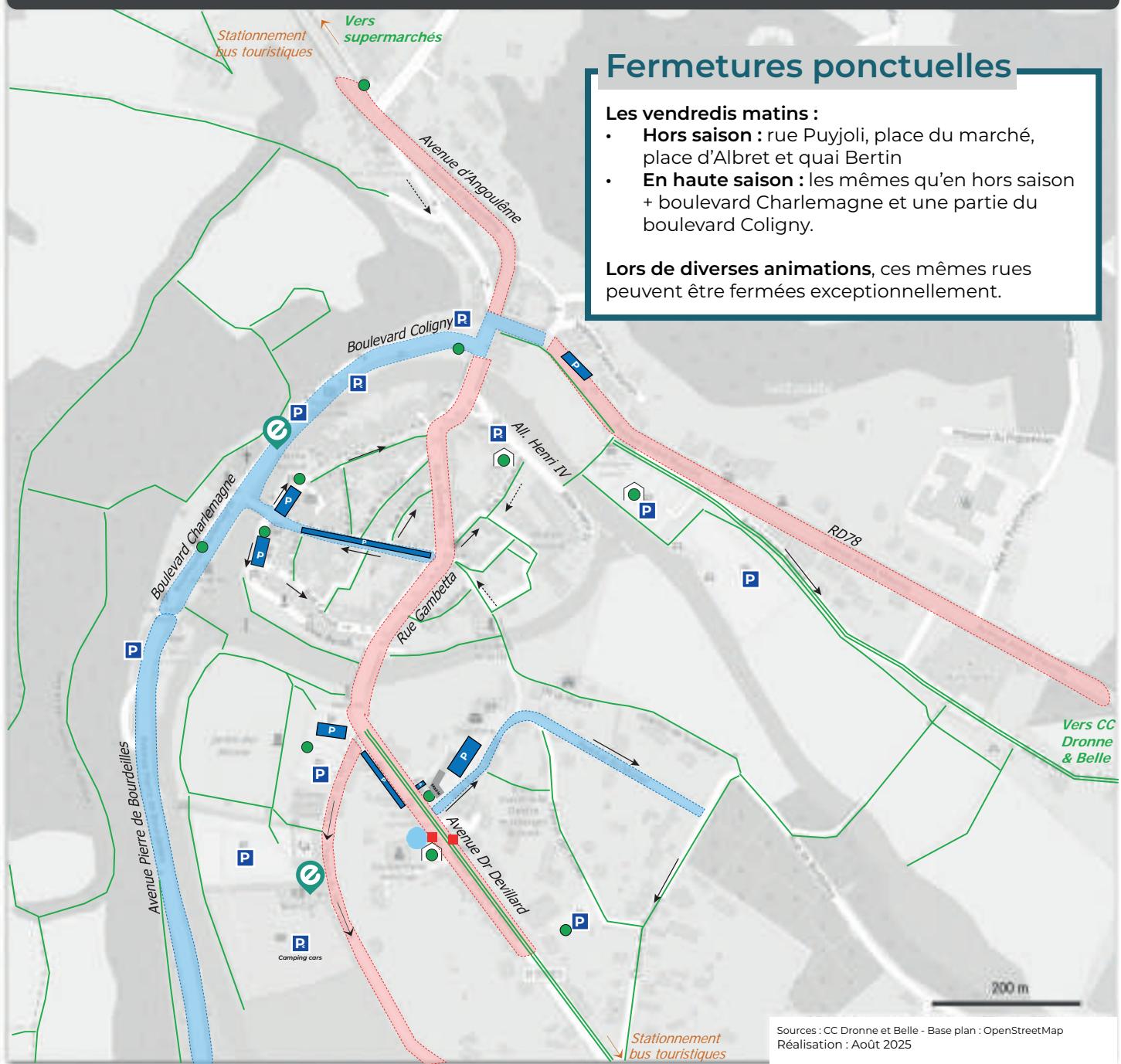
Véhicules motorisés

- Sens unique de circulation
- Sens unique sauf riverains
- P** Parkings gratuits
- P_e** Parkings payants
- P** Stationnement en zone bleue
- Aire de covoiturage
(à venir à l'automne 2025)
- Arrêt de bus

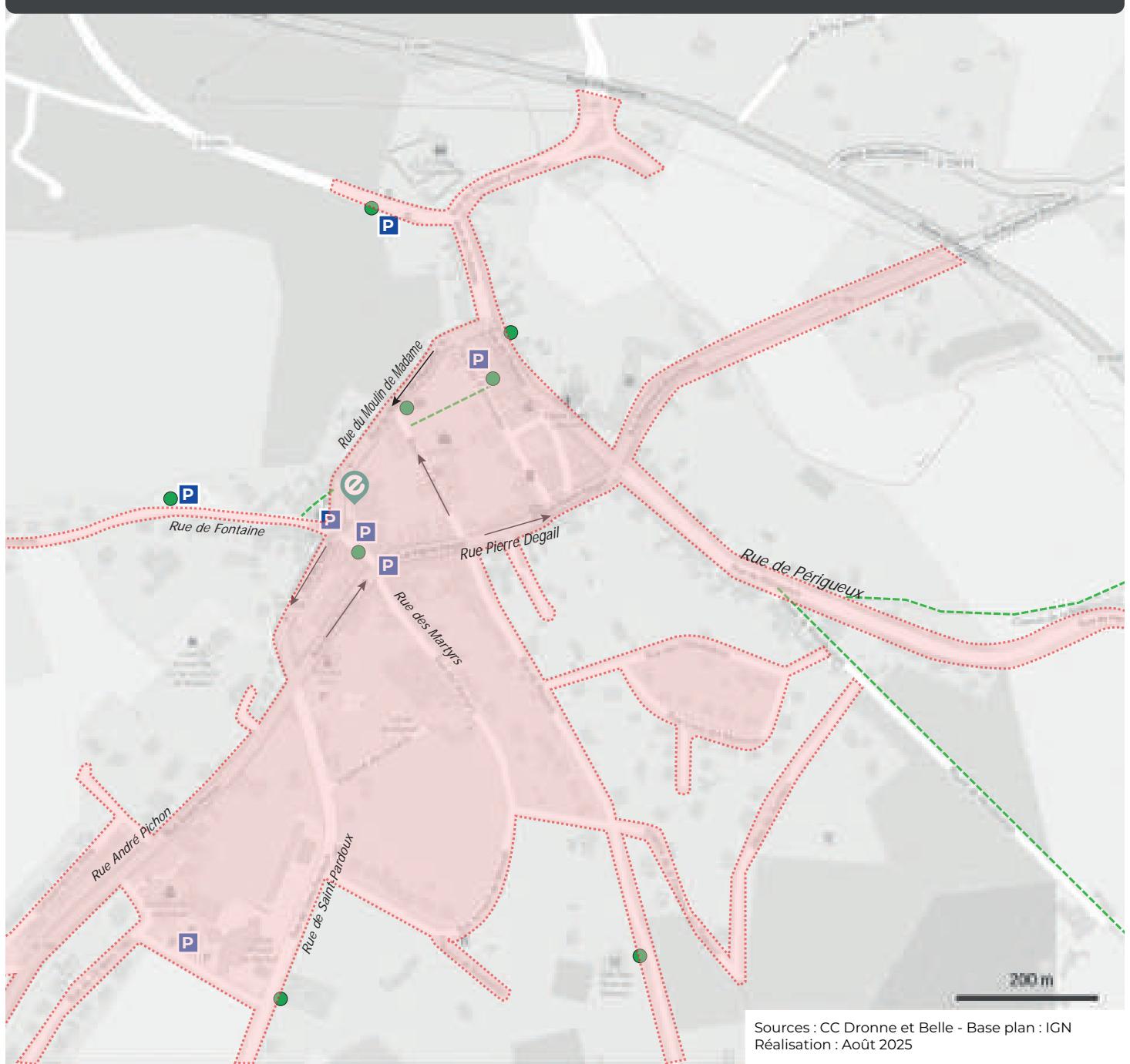
Piétons/Vélos :

- Itinéraire piéton
 - Itinéraire cyclable
 - Stationnements vélos
 - Stationnements abrités vélos
 - Zone 30 
 - Zone de rencontre 
- Prévus à l'automne 2025

>> BRANTÔME



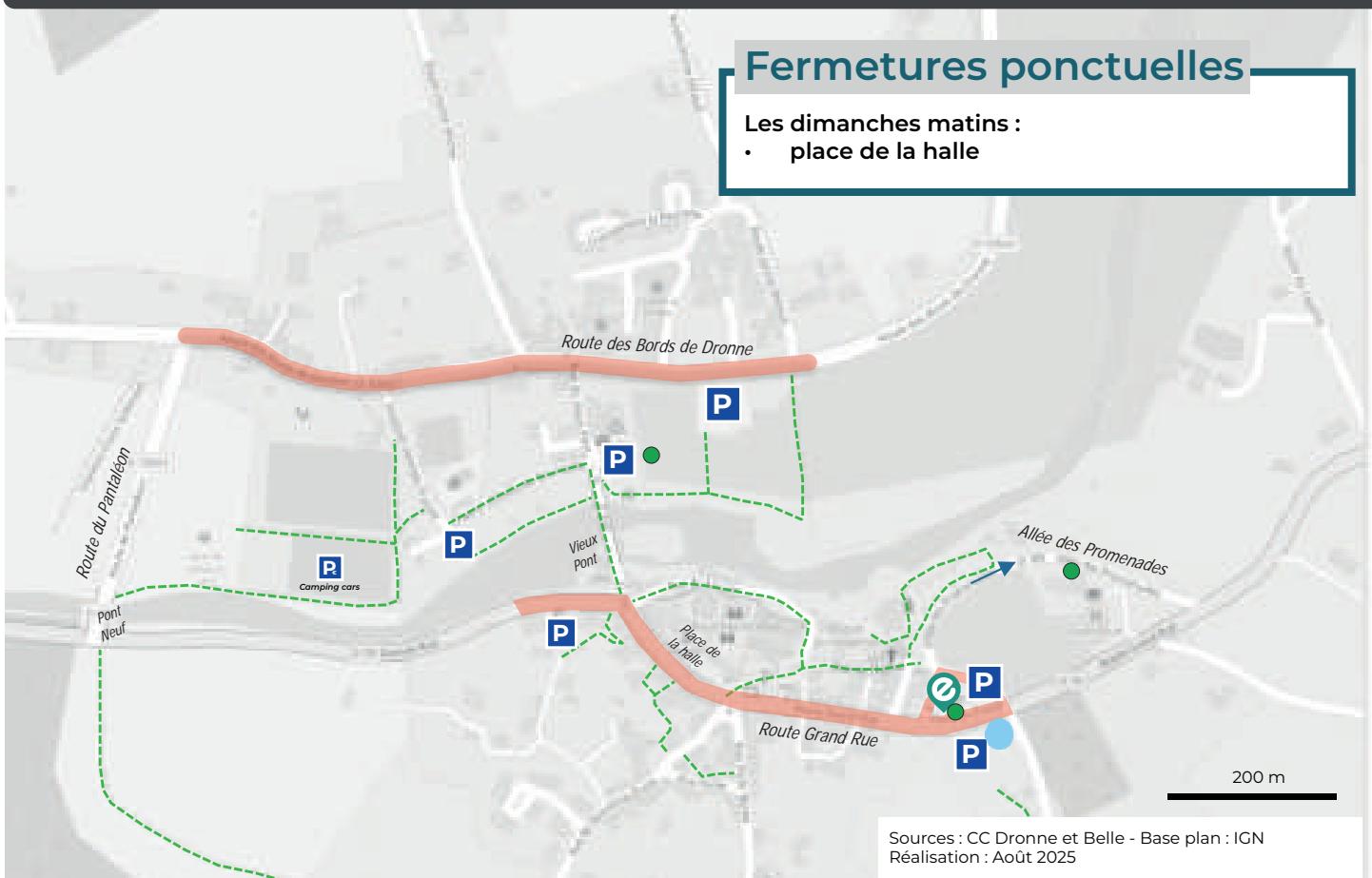
>> MAREUIL



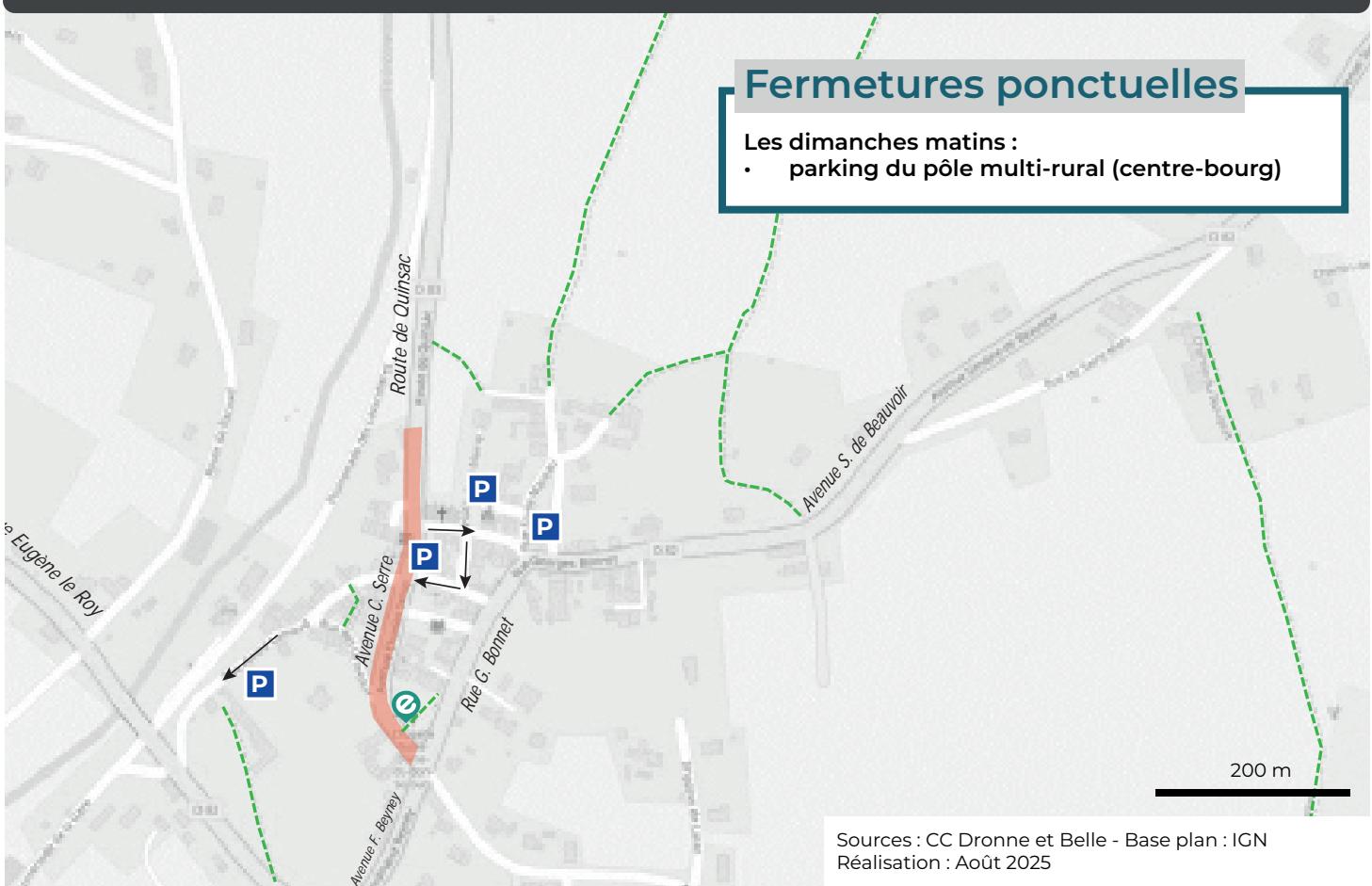
Fermetures ponctuelles

- Les mardi matins :
• place du marché

>> BOURDEILLES



>> CHAMPAGNAC-DE-BELAIR



Services mobiles

1 - Navettes



Service Enfance-Jeunesse CCDB :

Sur inscription (en même temps que l'activité) les accueils de loisirs (ALSH), l'accueil jeunes (AJ) de Mareuil en Périgord et l'espace jeunes (EJ) de Brantôme en Périgord proposent un service de navettes pour emmener les enfants aux activités en extérieur.

Tarif en fonction du quotient familial.

Contacts :

ALSH Mareuil : 05 53 60 71 46 - ALSH Brantôme : 05 53 05 83 17

AJ Mareuil : 06 07 28 28 43 - EJ Brantôme : 06 46 91 93 07

Espace socioculturel le Ruban Vert :

Pour les adhérents de l'association, le Ruban Vert propose des navettes gratuites pour se rendre aux différentes activités proposées.

Contacts :

Brantôme en Périgord : 05 53 35 19 81 - Mareuil en Périgord : 05 53 56 74 70



2 - Locations solidaires

Le service Enfance-Jeunesse CCDB

Sur réservation préalable, le service prête gratuitement ses minibus aux associations locales les soirs et weekends lorsqu'il n'est pas utilisé. Obligation de refaire le plein.



AFAC 24

Il est possible de louer un scooter de l'AFAC 24 pour 1 mois renouvelable maximum 5 fois au prix de 50€ par mois. Réception auprès de l'association ALAIJE 24 à Brantôme.

Conditions :

- Sur prescription d'un travailleur social (assistant social, mission locale, France Travail...) ;
- Être bénéficiaire du RSA ou avoir -26 ans ;
- Nécessiter de se rendre sur un lieu d'emploi ou stage (en Dordogne seulement) ;
- Fournir une caution de 200 euros (espèce ou chèque).

Contact : 05 53 09 03 15.

Espace socioculturel le Ruban Vert

Le Ruban Vert prête gratuitement son minibus de 9 places aux associations locales lorsqu'il n'est pas utilisé. Obligation d'adhésion au Ruban Vert et de refaire le plein.

3 - Info Jeunes Nomad

L'«IJ Nomad» va à la rencontre des jeunes de 14 à 30 ans en Dronne et Belle, mais aussi là où ils se trouvent en période scolaire (collèges, cité scolaire de Nontron, cité scolaire d'Excideuil,...).

Pourquoi ? Apporter de l'information au plus près des jeunes et de leurs familles, faciliter leur accès aux droits, les accompagner sur tous les sujets qui les concernent, accompagner les difficultés de mobilité de certains jeunes et initier un premier contact avec les jeunes pour les orienter vers la structure fixe Info Jeunes à Brantôme (au «131», 131, place du champ de foire - derrière la mairie, à côté de la poste).
Contact : 06 46 91 93 08 - infojeunes@dronneetbelle.fr



Un coup de pouce financier ?

1 - La carte solidaire



La Carte Solidaire permet de voyager à bord des trains et cars régionaux de Nouvelle-Aquitaine avec une réduction de 80% qui s'applique sur le billet unitaire au tarif normal (soit 0,40€ par trajet). La Carte Solidaire est

réservée aux personnes domiciliées en Nouvelle-Aquitaine qui ont un quotient familial inférieur à 960 € ou bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) ou réfugiés réinstallés ou les titulaires d'une autorisation de séjour au titre de la protection temporaire.

La carte est nominative, gratuite, valable un an. La demande se fait par téléphone (N°Cristal : 0969 36 89 11) ou en ligne sur : www.cartesolidaire-nouvelle-aquitaine.cba.fr



2 - Aides France Travail



Lors du premier mois de reprise d'un travail, France Travail peut prendre en charge vos frais de déplacement, repas et hébergement si votre nouvel emploi est situé à plus de 60 km aller-retour ou à plus de 2h aller-retour de votre domicile. La demande peut être faite auprès de votre conseiller ou directement sur votre espace personnel.

Plus d'informations sur : <https://www.francetravail.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/reprise-demploi---laide-au-depla.html>



3 - Bon carburant

Sur demande d'un assistant social et après étude par la commission du CIAS, une aide à l'achat de carburant peut vous être attribuée. Son montant maximum est de 55 € par foyer et par an.

Contact : 05 53 05 77 14



4 - Aides au permis de conduire

Aides au niveau national

Plusieurs dispositifs nationaux d'aides au financement du permis de conduire existent (permis à 1 euro, fonds d'aide aux jeunes, bourse au permis de conduire...) et s'adressent à différents publics : jeunes, apprentis, demandeurs d'emplois, salariés...

Pour les connaître, rendez vous sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13609>



Aides au niveau local

Une aide jusqu'à 1200 € pour les jeunes de 17 à 25 ans est proposée par la Région Nouvelle-Aquitaine, sous certaines conditions.

Plus d'informations sur : <https://www.infojeunes-na.fr/articles/notre-dossier-dinfo-sur-les-aides-financieres-au-permis>



Des difficultés à se déplacer ?

1 - Carte Mobilité Inclusion

La carte mobilité inclusion (CMI), une seule carte déclinable pour 3 situations : Invalidité, priorité et stationnement. La CMI stationnement permet de se garer gratuitement. La CMI priorité permet d'éviter les files d'attente ou d'avoir une place assise. La CMI invalidité vous concerne si vous avez une perte d'autonomie importante : elle offre les mêmes avantages que la CMI priorité avec en plus des réductions dans les transports et des avantages fiscaux notamment.

- Elle peut être attribuée pour une durée temporaire (1 à 20 ans) ou à titre définitif.
- Elle est gratuite (attention : si la carte est perdue, volée ou abîmée, vous devrez payer 9€ pour son remplacement).
- Si vous possédez encore l'une des anciennes cartes (carte d'invalidité ou de priorité, ou carte européenne de stationnement), elle reste valable jusqu'en 2026 ou jusqu'à sa date d'expiration. Vous pouvez également demander son remplacement par la CMI.



Plus d'informations sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>

2 - Services du CIAS Dronne et Belle

En fonction du degré de perte d'autonomie, le CIAS propose à ses adhérents :



- **La navette du service AAA** (Accompagnement Assistance Animation) : accompagnement collectif (mini-bus à jour et à horaires fixes) pour : rendez-vous médicaux, transport sur le marché de Brantôme en Périgord, transport jusqu'aux supermarchés ou sorties shopping à Périgueux, accompagnement sur des lieux

d'animation ou de rencontre tels que le club du 3ème âge, les journées à thème de maisons de retraite, la bibliothèque, des ateliers de prévention, etc.

- **Le service d'aide à domicile** : accompagnement individuel pour aller faire ses courses, aller chez le médecin, se rendre dans les commerces...

Contact : 05 53 05 77 14

3 - Chèques « Sortir plus » de l' AGIRC-ARRCO

Vous avez plus de 75 ans et êtes en situation de fragilité (isolement, âge, difficultés pour vous déplacer) ? Vous souhaitez faire des courses, rendre visite à des amis ou à la famille, aller chez le coiffeur, au restaurant, faire une promenade, aller chez le médecin... ?

Pour toutes ces sorties de la vie quotidienne, vous pouvez être accompagné par une personne de confiance.

Ce dispositif d'accompagnement est entièrement pris en charge par la caisse de retraite (dans la limite d'un plafond fixé chaque année), sans condition de ressources.

Contact : 0 971 090 971 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, hors jours fériés). Plus d'infos : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17302>



Mes notes



Communauté de Communes Dronne et Belle
139 rue d'Hippocrate, ZAE Pierre-Levée
24310 Brantôme-en-Périgord
05 53 03 83 55 - accueil@dronneetbelle.fr

Crédits photos : Michel Bessière, Bernadette Van Den Driessche, Région Nouvelle Aquitaine, Nouvelle-Aquitaine Mobilités, TriCycle Enchanté, Le Ruban Vert, AFAC 24.
Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.